

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 166****3 avril 1996****SOMMAIRE**

Amara, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	page 7964	Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7945
Boissons Ferber, S.à r.l., Waldbillig . . . . .	7922	Lux-Net, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7946
Da Vinci, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	7967	Luxradio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7946
Digiline International S.A., Luxembourg . . . . .	7924	Mab-Yemme Holding S.A. . . . .	7922
Dreba S.A., Luxembourg . . . . .	7925, 7926	Maison du Lit, S.à r.l., Bertrange . . . . .	7945
(La) Duchessa, S.à r.l., Kockelscheuer . . . . .	7942	Maison Lafitte S.A., Luxembourg . . . . .	7946
Eucelia Investments S.A., Luxembourg . . . . .	7925	Mapierre S.A., Kockelscheuer . . . . .	7947
Euro-Finatel S.A., Schifflange . . . . .	7925	Marbres & Cheminées, S.à r.l., Pontpierre . . . . .	7965
Expotrade, S.à r.l. . . . .	7923	Marketing Luxembourg, S.à r.l., Beaufort . . . . .	7922
Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach . . . . .	7922	Mathendahl S.A., Luxembourg . . . . .	7947
Fast Food, S.à r.l., Nommern . . . . .	7924	Mebaulux, S.à r.l., Howald . . . . .	7947
Federspiel & Back Participations, Kockelscheuer . . . . .	7927	Megamed, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7947
Federspiel, S.à r.l., Helfent/Bertrange . . . . .	7924	M.O.N. S.A., Luxembourg . . . . .	7948
Fimanag S.A. Holding, Bettembourg . . . . .	7927	(Le) Muy S.A., Luxembourg . . . . .	7942
Finest S.A., Luxembourg . . . . .	7929	Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l., Luxbg . . . . .	7948
Fininvest Prima, Luxembourg . . . . .	7928	Omnion S.A., Luxembourg . . . . .	7950
Fininvest Quarta, Luxembourg . . . . .	7928	Osella S.A.H., Luxembourg . . . . .	7948, 7949
Fininvest Seconda, Luxembourg . . . . .	7928	Packing International S.A.H., Luxembourg . . . . .	7950
Fininvest Terza, Luxembourg . . . . .	7928	Paddington S.A.H., Luxembourg . . . . .	7950
Flack + Kurz & Integ International Consulting Engineers, GmbH, Luxembourg . . . . .	7929	Papinvest S.A., Luxembourg . . . . .	7947
Francinvest S.A., Luxembourg . . . . .	7932	Parfumerie Douglas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7948
Galaga S.A., Luxembourg . . . . .	7923	Pastor International S.A., Luxembourg . . . . .	7951
Grefa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7927	(Pepe) Pax Design, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7952
GT Biotechnology & Health Fund, Sicav, Luxembg . . . . .	7930	Pedus-Lavador, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7951
Hahn S.A., Bertrange . . . . .	7932	Pedus Service S.A., Luxembourg . . . . .	7952
H.B.H. S.A., Luxembourg . . . . .	7935	Peg Val de Hamm S.A., Luxembourg . . . . .	7952
Henkel Re S.A., Luxembourg . . . . .	7933, 7934	Poesselbuer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7952
Hifi Studio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7935	Polar Bek S.A., Luxembourg . . . . .	7952
(Francy) Hippert Distributions S.A., Bettembourg . . . . .	7929	Polarlux S.A., Luxembourg . . . . .	7953
Holding HLOM S.A., Luxembourg . . . . .	7935, 7936	Profitrust Investment Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	7950
Home Vision S.A. . . . .	7923	Promeurope S.A.H., Dudelage . . . . .	7953, 7954
Hosinga S.A., Luxembourg . . . . .	7935	Rodag AG, Luxembourg . . . . .	7954
Idea S.A., Luxembourg . . . . .	7937	Sefinac S.A., Luxembourg . . . . .	7957
I G D, Internationale de Gestion et de Développement S.A., Luxembourg . . . . .	7939	Sensor Group, GmbH, Luxembourg . . . . .	7954, 7955
I.K.B., Internationale Kaufhaus-Beteiligungen S.A., Luxembourg . . . . .	7940	Seoul Bank of Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7957, 7959
Immobilière Ripetta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7936	Siweburen S.A., Luxembourg . . . . .	7959
Immocemi S.A., Luxembourg . . . . .	7937	Skusy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7956
Industrial Diamond S.A., Luxembourg . . . . .	7934	Société Européenne de Développement Commercial S.A., Luxembourg . . . . .	7955, 7956
Intercontinent Carriers S.A.H., Luxembourg . . . . .	7937, 7939	Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A., Luxembourg . . . . .	7956
International Aviation Holders S.A., Luxembourg . . . . .	7940	Société Luxembourgeoise de Brasserie S.A., Bascharage . . . . .	7953
International Debenture Holders S.A., Luxembourg . . . . .	7940	Société Luxembourgeoise d'Echanges Internationaux S.A. . . . .	7923
International Publishing Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7940	Sontec International S.A., Luxembourg . . . . .	7962, 7963
Kangorosta AG, Luxembourg . . . . .	7941	Sorolux Holding S.A. . . . .	7923
Kontex International S.A., Luxembourg . . . . .	7941	SPEFI, Société d'Expansion Financière, Luxembourg . . . . .	7956
(Pierre) Kremer & Cie, S.à r.l., Mersch . . . . .	7940, 7941	Spring Europe S.A., Luxembourg . . . . .	7951
Lethima S.A., Luxembourg . . . . .	7942	Sydbank Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7960, 7962
Levira Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7941	Techno Participation S.A., Luxembourg . . . . .	7963, 7964
Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7942	Tent AG Holding, Luxembourg . . . . .	7956
Lombard Media, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7943		
Lorentz, S.à r.l., Bertrange . . . . .	7942		
Luxembourgaise de Financement S.A., Luxembg . . . . .	7946		
Luximpex S.A., Strassen . . . . .	7943, 7945		

**FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Echternach, Zone industrielle.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 janvier 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes;
- ARTHUR ANDERSEN a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1996;
- Messieurs Bruce A. Pottis et Toru Mizuno ont démissionné en tant qu'administrateur, President et Chief Executive Officer respectivement en tant qu'administrateur et Executive Vice-President avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996;
- le nombre des administrateurs est augmenté de sept à neuf;
- Monsieur Ryoichiro Nozawa, demeurant à Tokyo, Monsieur Kazuo Hariki, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Olaf C. Gehrels, demeurant à Yamanashi, ont été nommés administrateurs. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1996;
- Monsieur Peter Planchock a été nommé President et Chief Executive Officer et Monsieur Kazuo Hariki a été nommé Executive Vice-President avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

*Mandataire**Avocat-avoué*

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 1996, vol. 256, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(90207/999/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 février 1996.

**MARKETING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 27-29, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.776.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARKETING LUXEMBOURG, S.à r.l.*

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(90210/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 1996.

**BOISSONS FERBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 9A, rue de la Montagne.

R. C. Diekirch B 1.253.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOISSONS FERBER, S.à r.l.*

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(90211/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 1996.

**MAB-YEMME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 21.911.

## EXTRAIT

La société FIDUCENTER JEAN HOFFMANN &amp; CIE, S.e.c.s., société en commandite simple, avec siège social à L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof, dénonce le siège social de la société ci-dessus avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER, S.e.c.s.

JEAN HOFFMANN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10618/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 1996.

**HOME VISION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.575.

## EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 2 février 1996 que le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10762/735/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

---

**EXPOTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 32.769.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 30 juin 1995 que le domiciliataire a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10930/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ECHANGES INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 30.001.

Le soussigné Georges Brimeyer, demeurant à Fentange, 9, rue A. Diederich, donne par la présente sa démission du poste de commissaire aux comptes de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ECHANGES INTERNATIONAUX avec siège social à Luxembourg.

En outre le siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11028/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

---

**SOROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.740.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 30 juin 1995 que tous membres actuels du conseil d'administration, ainsi que le commissaire aux comptes ont donné leur démission avec effet immédiat.

D'autre part le domiciliataire a dénoncé à la même date le siège de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11031/624/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

---

**GALAGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 24.144.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1995*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, Luxembourg,
- M. François Thill, expert-comptable, Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. Jean-Marie Boden, expert-comptable, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour copie conforme  
Signature

(04265/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DIGILINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.710.

Les bilans aux 31 mai 1993 et 31 mai 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour DIGILINE INTERNATIONAL S.A.  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(04239/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DIGILINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.710.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour DIGILINE INTERNATIONAL S.A.  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(04240/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DIGILINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.710.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 février 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;
- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;
- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn.

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour DIGILINE INTERNATIONAL S.A.  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04241/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FAST FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7465 Nommern, 22, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 39.302.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 19 janvier 1996, vol. 130, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 1996.

Signature.

(04250/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Helfent/Bertrange, 16A, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 37.712.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04251/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**EUCELIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 42.575.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 décembre 1995, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994 sont approuvés.

La démission de Monsieur Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Monsieur Christian Billon, expert-comptable - réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement et terminera son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

Madame Annick Vischel, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Marc Muller obtiennent la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur relatif à la période clôturant au 31 décembre 1994.

Le mandat des administrateurs en place est reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE, obtient la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de son mandat relatif à la période clôturant au 31 décembre 1994.

Son mandat est reconduit pour une année supplémentaire.

Pour publication  
EUCELIA INVESTMENTS S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04248/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**EURO-FINATEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.571.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 décembre 1995,  
lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société*

L'assemblée a nommé Madame Claudie Tel-Presotto, demeurant à Luxembourg, 6, rue Fernand d'Huart, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
EURO-FINATEL S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04249/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DREBA S.A., Société Anonyme (liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 37.316.

Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes de liquidation au 20 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

V. Steichen  
*Le liquidateur*

(04243/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DREBA S.A., Société Anonyme (liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 37.316.

Le rapport du liquidateur au 20 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

V. Steichen  
*Le liquidateur*

(04244/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**DREBA S.A., Société Anonyme (liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 37.316.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg,  
le 20 décembre 1995*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Roland Mertens.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Vincaine Schandeler et comme scrutateur, Monsieur Georges Deitz.

Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et qui sera signée par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés et que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du liquidateur à l'assemblée générale des associés sur l'emploi des valeurs sociales de la société en liquidation.

2. Nomination d'un commissaire à la liquidation.

3. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire de clôture définitive de la liquidation.

Ensuite le liquidateur, Monsieur Victor Steichen donne lecture à l'assemblée de son rapport sur la gestion de la société au cours de la période de liquidation qui s'est tenue du 26 juillet 1995 au 20 décembre 1995.

Après avoir délibéré sur les points de l'ordre du jour, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est nommée commissaire à la liquidation, PRICE WATERHOUSE S.A., réviseur d'entreprises, dont le siège est établi à Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

2. L'assemblée générale extraordinaire de clôture de la liquidation est convoquée pour ce 22 décembre 1995 à 12.30 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Secrétaire	le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04245/523/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**DREBA S.A., Société Anonyme (liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 37.316.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 22 décembre 1995*

L'Assemblée est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Roland Mertens,

qui désigne comme secrétaire, Madame Vinciane Schandeler, demeurant à Messancy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Georges Deitz, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et constate:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3) Indication des mesures à prendre au sujet du paiement des créiteurs et de la distribution des actifs nets restants aux associés, après paiement des créanciers.

4) Résolution sur la liquidation définitive de la société.

5) Conservation des livres comptables et des documents sociaux.

2. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

3. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

4. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 décembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

PRICE WATERHOUSE S.A., réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions du rapport du liquidateur, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à, Monsieur Victor Steichen, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Les actifs nets restants ont été attribués aux associés, à concurrence de leur participation. Concernant les dettes et obligations qui seraient éventuellement à la charge de la société liquidée mais non encore apparentes et/ou définies lors de la clôture définitive de la liquidation, celles-ci seront assurées par les associés à concurrence de leur participation.

4) Liquidation définitive de la société.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme DREBA S.A., a cessé d'exister à partir de ce jour.

5) L'Assemblée décide que les livres comptables et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature

Signature

Signature

*Le Président*

*Le Secrétaire*

*Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(04246/523/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FEDERSPIEL & BACK PARTICIPATIONS.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer.

R. C. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04252/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FIMANAG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 18.941.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ce 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04253/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FIMANAG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 18.941.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ce 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04254/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.586.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04266/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FINIMVEST PRIMA.**

Siège social: Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cession de parts documenté par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, volume 88S, folio 29, case 9, que le capital social de la société est actuellement réparti comme suit:

«1) COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg . . . . .	427.459 parts
2) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg . . . . .	1 part
Total: . . . . .	427.460 parts»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(04256/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FINIMVEST SECONDA.**

Siège social: Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cession de parts documenté par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, volume 88S, folio 29, case 10, que le capital social de la société est actuellement réparti comme suit:

«1) COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg . . . . .	944.879 parts
2) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg . . . . .	1 part
Total: . . . . .	944.880 parts»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(04257/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FINIMVEST TERZA.**

Siège social: Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cession de parts documenté par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, volume 88S, folio 29, case 11, que le capital social de la société est actuellement réparti comme suit:

«1) COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg . . . . .	774.319 parts
2) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg . . . . .	1 part
Total: . . . . .	774.320 parts»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(04258/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FINIMVEST QUARTA.**

Siège social: Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cession de parts documenté par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, volume 88S, folio 29, case 12, que le capital social de la société est actuellement réparti comme suit:

«1) COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg . . . . .	460.279 parts
2) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg . . . . .	1 part
Total: . . . . .	460.280 parts»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(04259/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.



**FINEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 17.316.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1980, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 79 du 18 avril 1980.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

FINEST, Société Anonyme  
Signature

(04255/546/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FLACK + KURZ & INTEG INTERNATIONAL CONSULTING ENGINEERS, G.m.b.H.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.229.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société civile  
Signature

(04260/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FLACK + KURZ & INTEG INTERNATIONAL CONSULTING ENGINEERS, G.m.b.H.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.229.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société civile  
Signature

(04261/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FLACK + KURZ & INTEG INTERNATIONAL CONSULTING ENGINEERS, G.m.b.H.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.229.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société civile  
Signature

(04262 /549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**FRANCY HIPPERT DISTRIBUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 35.776.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 1996, vol. 301, fol. 93, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Glaesener  
Président du Conseil d'Administration

(04264/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**GT BIOTECHNOLOGY & HEALTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.840.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of January.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GT BIOTECHNOLOGY & HEALTH FUND (hereafter the «Fund»), having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 2nd of October, 1986 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of the 25th October, 1986, number 301.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 3rd February, 1992, published in the Mémorial of the 14th July 1992, number 305.

The meeting was presided over by Francis Guillaume, conseiller de banque, residing in Tintigny (B).

The Chairman appointed as secretary Danielle Bailleux, employée de banque, residing in Hussigny (F).

The meeting elected as scrutineer Bernd Hubinger, employé de banque, residing in Eupen (B).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. A first extraordinary general meeting convened for the 27th November 1995 could not deliberate validly for lack of quorum and had thus to be reconvened.

II. The present reconvened extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on the 5th December 1995 and notices published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 1st December and 18th December 1995;

- in the «Luxemburger Wort» on the:

1st December and 18th December 1995;

- in the «International Herald Tribune» on the:

1st December 1995;

- in the «Financial Times» on the:

1st December 1995.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Fund.

2. To appoint a liquidator.

3. To fix the date of the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor.

4. To fix the date of the third meeting of shareholders to receive the report of the auditor and to decide the close of the liquidation of the Fund.

V. It appears from the attendance list, that out of 40,064,409 shares in issue, 5,400 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides unanimously to put the Fund into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 2, boulevard Royal, Luxembourg, represented by Mr Jean-Michel Gelhay, private employee, residing in Halansy (B) and Mr Marc-André Bechet, private employee, residing in Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

*Third resolution*

The meeting decides to fix the date of the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor on 24th January, 1996.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to fix the date of the third shareholders' meeting to receive the report of the auditor and to decide to close the liquidation of the Company on 14th February, 1996.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq janvier.

Par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GT BIOTECHNOLOGY & HEALTH FUND (ci-après le «Fonds»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 25 octobre 1986, numéro 301.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentaire par acte du 3 février 1992, publié au Mémorial le 14 juillet 1992, numéro 305.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Guillaume, conseiller de banque, demeurant à Tintigny (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Danielle Bailleux, employée de banque, demeurant à Hussigny (F).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Bernd Hübinger, employé de banque, demeurant à Eupen (B).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 27 novembre 1995 n'a pas pu délibérer valablement en raison d'un défaut de quorum et a dû être reconvoquée en conséquence.

II. Que la présente assemblée reconvoquée a été convoquée par des avis, indiquant l'ordre du jour, envoyés par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 5 décembre 1995 et des avis publiés:

- au Mémorial en date du:

1<sup>er</sup> décembre et 18 décembre 1995;

- au journal «Luxemburger Wort» en date du:

1<sup>er</sup> décembre et 18 décembre 1995;

- au journal «International Herald Tribune» en date du:

1<sup>er</sup> décembre 1995;

- au journal «Financial Times» en date du:

1<sup>er</sup> décembre 1995.

III. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Nommer un liquidateur.

3. Fixer la date de la deuxième assemblée des actionnaires qui a pour objet d'entendre le rapport du liquidateur et de nommer un commissaire à la liquidation.

4. Fixer la date de la troisième assemblée qui aura pour objet d'entendre le rapport du commissaire et de clôturer la liquidation du Fonds.

V. Qu'il appert de cette liste de présence que des 40.064.409 actions en circulation, 5.400 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre le Fonds en liquidation par vote unanime.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 2, boulevard Royal, Luxembourg, représentée par M. Jean-Michel Gelhay, employé privé, demeurant à Halanzy (B) et M. Marc-André Bechet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.  
Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe la seconde assemblée générale des actionnaires, qui aura pour objet d'entendre le rapport du liquidateur et de nommer un commissaire à la liquidation au 24 janvier 1996.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer la troisième assemblée générale des actionnaires, qui aura pour objet d'entendre le rapport du commissaire à la liquidation et de clôturer la liquidation de la Société, au 14 février 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Guillaume, D. Bailleux, B. Hübinge, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 1996, vol. 398, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04267/228/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**FRANCINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 32.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme FRANCINVEST S.A., tenue à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, réunie en date du 9 octobre 1995 que:

1. L'assemblée a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1994.
2. L'assemblée a décidé de reporter les pertes enregistrées sur l'exercice suivant.
3. L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 1994.
4. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes (KPMG-LUXEMBOURG) jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 11 octobre 1995.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(04263/282/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**HAHN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 13, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 31.286.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04268/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**HAHN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 13, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 31.286.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04269/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**HENKEL RE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.690.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twelfth of January.  
Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Pauly, employee, residing in Luxembourg;

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme HENKEL RE S.A., R.C. Luxembourg section B number 50.690, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 24, 1995, published in the Mémorial C, number 324 of July 7, 1995;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of November 17, 1995;

an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme HENKEL RE S.A., amounts actually to DEM 5,000,000.- (five million German Marks), represented by 5,000 (five thousand) shares with a nominal value of DEM 1,000.- (one thousand German Marks) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at DEM 10,000,000.- (ten million German Marks) and the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of November 17, 1995 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of DEM 5,000,000.- (five million German Marks) so as to raise the subscribed capital from its present amount to DEM 10,000,000.- (ten million German Marks), by the creation and issue of 5,000 (five thousand) new shares with a par value of DEM 1,000.- (one thousand German Marks) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That the Board of Directors acknowledged the waiving by the minority shareholder to its preferential right to subscribe and has allowed to the subscription to the total new shares HENKEL FINANCE S.A., a corporation having its registered office in Luxembourg.

V.- That the 5,000 (five thousand) new shares have been entirely subscribed to and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company HENKEL RE S.A., by the company HENKEL FINANCE S.A., prementioned, so that the amount of DEM 5,000.- is at now at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at DEM 10,000,000.- (ten million German Marks), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of DEM 1,000.- (one thousand German Marks) each, fully paid in and carrying one voting right in the general meeting.»

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc Pauly, employé privé, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme HENKEL RE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 324 du 15 juillet 1995;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 17 novembre 1995; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme HENKEL RE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à DEM 5.000.000,- (cinq millions de marks allemands), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille marks allemands) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à DEM 10.000.000,- (dix millions de marks allemands) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 17 novembre 1995 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de DEM 5.000.000,- (cinq millions de marks allemands) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à DEM 10.000.000,- (dix millions de marks allemands), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de DEM 1.000,- chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration a constaté la renonciation par l'actionnaire minoritaire à l'exercice de son droit préférentiel de souscription et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société anonyme HENKEL FINANCE S.A., ayant son siège à Luxembourg.

V.- Que les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par la société anonyme HENKEL FINANCE S.A., prédésignée, par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme HENKEL RE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de DEM 5.000.000,- a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à DEM 10.000.000,- (dix millions de marks allemands), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille marks allemands) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Pauly, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 88S, fol. 82, case 7. – Reçu 1.027.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

M. Elter.

(04271/210/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**HENKEL RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

M. Elter.

(04272/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.142.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, André Restornaz et celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée d'un an et M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur, également pour une durée d'un an. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1996.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

*Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers                      G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(04281/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**H.B.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.648.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04270/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**HIFI STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 28, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 13.373.

Il résulte d'une décision des associés que le siège de la société est transféré à Luxembourg, 28, rue des Glacis.  
Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature  
Le gérant  
par délégation

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04273/296/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**HOSINGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.230.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 1995, la décision du conseil général du 21 mars 1995 de coopter Monsieur Guy Baumann au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001. Le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, également jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour HOSINGA S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04276/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**HOLDING HLOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.344.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société HOLDING HLOM, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 6 novembre 1995, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société HOLDING HLOM S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 septembre 1988, numéro 256; modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, 1995, p. 21315.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un million deux cent mille dollars américains (1.200.000,- USD), représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (2,- USD) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts le capital autorisé, dont fait partie le capital souscrit et libéré, est fixé à un total d'un million cinq cent mille dollars américains (1.500.000,- USD), et le même article autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que dans sa réunion du 6 novembre 1995, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser toute l'augmentation de capital à concurrence de trois cent mille dollars américains (300.000,- USD), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille dollars américains (1.200.000,- USD) à un million cinq cent mille dollars américains (1.500.000,- USD), par la création de 150 actions nouvelles d'une valeur de deux dollars américains (2,- USD) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille dollars américains (300.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un million cinq cent mille dollars américains (1.500.000,- USD), de sorte que l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent cinquante mille dollars américains (1.500.000,- USD), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (2,- USD) par action, intégralement libérées par souscription.»

*Evaluation de l'augmentation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à huit millions huit cent soixante-quatorze mille francs luxembourgeois (8.874.000,- LUF).

*Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ cent quarante mille francs luxembourgeois (140.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 1996, vol. 398, fol. 21, case 4. – Reçu 88.740 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04274/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**HOLDING HLOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04275/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**IMMOBILIERE RIPETTA, Société à responsabilité limitée.**

**Au capital social de ITL 13.651.350.000,-.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 35.259.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 140 du 20 mars 1991. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 14 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 237 du 6 juin 1991, en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 239 du 7 juin 1991, en date du 26 mai 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 479 du 22 octobre 1992, en date du 11 février 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 242 du 25 mai 1993, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 116 du 29 mars 1994 et en date du 28 février 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 254 du 28 juin 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

IMMOBILIERE RIPETTA, Société à responsabilité limitée

Signature

(04279/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.



**IDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.649.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04277/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**IDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.649.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04278/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 48.614.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04280/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 25.222.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of INTERCONTINENT CARRIERS S.A., R.C. Number B 25.222, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 4th, 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 59 of March 11th, 1987.

The Articles of Incorporation have been amended by five deeds of the undersigned notary dated February 22nd, 1989, December 14th, 1990, November 20th, 1992, August 19th, 1993 and August 26th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 204 of July 25th, 1989, Number 255 of June 27th, 1991, Number 76 of February 16th, 1993, Number 520 of October 30th, 1993 and Number 533 of December 19th, 1994.

The meeting begins at eleven a.m., Miss Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Davezac, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-five thousand shares having a par value of ten US dollars each, representing the total capital of two hundred and fifty thousand US dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

- 1.- To change the Company's financial year end (from 31 December) to 30 June.
- 2.- To change the date of the annual general meeting of shareholders (from the first Wednesday in the month of March at 11.00 a.m.) to the first Wednesday in the month of December at 11.00 a.m.
- 3.- To make any consequential amendments to the Company's Articles of Incorporation.
- 4.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolved to change the financial year end of the Company from 31 December to 30 June, so that the present financial year which began on January 1st, 1995 shall terminate on June 30th, 1996.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 22 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on the 1st of July of each year and end on the 30th of June in the following year.»

*Third resolution*

The General meeting resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders (from the first Wednesday in the month of March at 11.00 a.m.) to the first Wednesday in the month of December at 11.00 a.m.

As a consequence the first sentence of Article 8.1. is amended and will henceforth read as follows:

«8.1. The annual General Meeting shall be held within the municipality of the registered office of the Company on the first Wednesday in the month of December in each year at 11.00 a.m.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand (30,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERCONTINENT CARRIERS S.A., R.C. Numéro B 25.222, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 59 du 11 mars 1987.

Les statuts de la société ont été modifiés par cinq actes du notaire instrumentaire en date du 22 février 1989, du 14 décembre 1990, du 20 novembre 1992, du 19 août 1993 et 26 août 1994, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 204 du 25 juillet 1989, numéro 255 du 27 juin 1991, numéro 76 du 16 février 1993, numéro 520 du 30 octobre 1993 et numéro 533 du 19 décembre 1994.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la fin de l'année sociale de la Société (du 31 décembre) au 30 juin.
- 2.- Changement de la date de l'assemblée générale des actionnaires (du premier mercredi du mois de mars à 11.00 heures) au premier mercredi du mois de décembre à 11.00 heures.
- 3.- Modifications conséquentes aux statuts de la Société.
- 4.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre au 30 juin de sorte que l'année sociale en cours, commencée le 1<sup>er</sup> janvier 1995, se terminera le 30 juin 1996.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 22 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale des actionnaires (du premier mercredi du mois de mars à 11.00 heures) au premier mercredi du mois de décembre à 11.00 heures.

En conséquence, la première phrase de l'article 8.1. est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«8.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de décembre de chaque année à onze heures dans la municipalité du siège social.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Fève, C. Davezac, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04282/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 25.222.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 28 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(04283/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**I G D, INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.411.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre,

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart.

*Commissaire aux Comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Pour I G D, INTERNATIONALE DE  
GESTION ET DE DEVELOPPEMENT  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04287/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**INTERNATIONAL AVIATION HOLDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 46.634.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04284/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**INTERNATIONAL DEBENTURE HOLDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 45.829.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04285/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**INTERNATIONAL PUBLISHING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 33.456.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Vincent Pieter Kamer, entrepreneur, demeurant à Genvai (Belgique),
- M. Joseph Gerardus Bernardus Platvoet, entrepreneur, demeurant à Lommel (Belgique),
- M. Hans M. Koppenaal, demeurant à Ruurlo (Pays-Bas).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Signature.

(04286/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS-BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 18.901.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 1994, la décision du conseil général du 29 avril 1994 de coopter Monsieur Guy Kettmann au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS-  
BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04288/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PIERRE KREMER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 23.793.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04292/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PIERRE KREMER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 23.793.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**KANGOROSTA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.637.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1995, la décision des administrateurs du 31 mars 1995 de coopter Mme Birgit Mines-Honneff au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour KANGOROSTA A.G., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04290/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.211.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(04291/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LEVIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 42.592.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 décembre 1995, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994 sont approuvés.

La démission de Monsieur Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Monsieur Christian Billon, expert-comptable - réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement et terminera son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

Madame Annick Vischel, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Marc Muller obtiennent la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur relatif à la période clôturant au 31 décembre 1994.

Le mandat des administrateurs en place est reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE, obtient la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de son mandat relatif à la période clôturant au 31 décembre 1994.

Son mandat est reconduit pour une année supplémentaire.

Pour publication  
LEVIRA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04299/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LA DUCHESSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.372.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04294/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LE MUY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 30.781.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04295/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LE MUY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 30.781.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04296/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LETHIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.720.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04298/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LOMBARD FUND SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04300/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LORENTZ, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: Luf 7.500.000.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.  
R. C. Luxembourg B 18.662.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04302/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**LOMBARD MEDIA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 21.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04301/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUXIMPEX S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. LUXIMPEX, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zweiten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Ist erschienen:

Frau Mathilde Henn, geborene Schmalen, Kauffrau, wohnhaft in Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Der Komparent erklärt, alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXIMPEX, S.à r.l., mit Sitz in Strassen, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 27. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 15. Juli 1993, Nummer 329.

Der Gesellschafter bittet den Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, die Gesellschaft umzuwandeln, ohne Abänderung der Rechtspersönlichkeit und ihr die Form einer Aktiengesellschaft zu geben; Aktivität und Zweck der Gesellschaft bleiben unverändert.

Als zweiter Aktionär tritt auf:

Herr Philippe Henn, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Bekond.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen, das Gesellschaftskapital um siebenhundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (750.000,- LUF) zu erhöhen, um dasselbe von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) zu bringen.

Der Beweis, dass die Summe von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (1.250.000,- LUF) auf den Namen der Gesellschaft eingetragen sind, wird dem Notar durch eine Bankbescheinigung erbracht, was dieser ausdrücklich bestätigt.

*Dritter Beschluss*

Aufgrund der vorhergegangenen Beschlüsse geben die Aktionäre der Gesellschaft nun folgende Satzung:

**SATZUNG**

**I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LUXIMPEX S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung, sowie der Import und Export von Konsumgütern aller Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmern unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

## II.- Verwaltung - Überwachung

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung, in der sie ernannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 7.** In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

**Art. 9.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

## III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

**Art. 10.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen, in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Mittwoch des Monats Mai um 11.30 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes auf Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

## IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 14.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

## V.- Allgemeine Bestimmungen

**Art. 15.** Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf deren späteren Änderungen.

### VI.- Vorübergehende Bestimmungen

1.- Das laufende Geschäftsjahr beginnt am Tage dieser Versammlung und endet am 31. Dezember 1996.

2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahre 1997 statt.

### VII.- Kapitalzeichnung

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Mathilde Henn, geborene Schmalen, Kauffrau, wohnhaft in Strassen, eintausendzweihundertneundvierzig Aktien	1.249
2.- Herr Philippe Henn, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Bekond, eine Aktie	1
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien	1.250

Alle Aktien sind voll eingezahlt.



## VIII.- Schätzung der Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Versammlung erwachsen, werden abgeschätzt auf ungefähr vierzigtausend luxemburgische Franken (40.000,- LUF).

## Vierter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Frau Mathilde Henn, geborene Schmalen, Kauffrau, wohnhaft in L-8017 Strassen;
- 2.- Herr Philippe Henn, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Bekond;
- 3.- Fräulein Alexandra Henn, Studentin, wohnhaft in D-54340 Bekond.

## Fünfter Beschluss

Zum Aufsichtskommissar wird ernannt:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg.

## Sechster Beschluss

Die Gesellschaft gibt dem Verwaltungsrat Vollmacht, um Frau Mathilde Henn, geborene Schmalen, vorgeannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Henn, P. Henn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 1996, vol. 398, fol. 18, case 5. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 11. Januar 1996.

E. Schroeder.

(04303/228/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUXIMPEX S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. LUXIMPEX, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

## Verwaltungsratsbeschluss

Die Unterzeichner sind Verwaltungsratsmitglieder der LUXIMPEX S.A.

Sie beschliessen hiermit aufgrund der Satzung und eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung:

Frau Mathilde Henn, geboren Schmalen, Kauffrau, wohnhaft in Strassen, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Strassen, den 2. Januar 1996.

Unterschriften.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 1996, vol. 121, fol. 55B, case 2. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(04304/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 9.411.

Les comptes annuels au 30 juin 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile

Signature

(04305/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**MAISON DU LIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 24.675.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04311/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUX-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 8.945.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04306/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUX-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 8.945.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04307/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 50.728.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 décembre 1995, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société*

La démission de Monsieur Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Monsieur Christian Billon, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement et terminera son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04308/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**LUXRADIO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.314.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 du 5 octobre 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

(04309/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**MAISON LAFITTE S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 33.012.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau: ..... LUF (237.413)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Signature.

(04310/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**MAPIERRE, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 37.021.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04312/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**MATHENDAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.911.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04313/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**MATHENDAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.911.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04314/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**MEBAULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald.  
R. C. Luxembourg B 48.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour la S.à r.l. MEBAULUX

Signature

(04315/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**MEGAMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 43, rue Charles Arendt.  
R. C. Luxembourg B 32.147.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04316/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PAPINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 janvier 1996*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Paul F.M. Bouquet aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04324/520/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**M.O.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 13.728.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04317/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 11.924.

Les comptes annuels au 30 juin 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile

Signature

(04318/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PARFUMERIE DOUGLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Luxembourg, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 29.610.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 19 janvier 1996, vol. 130, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 1996.

Signature.

(04325/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**OSELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.875.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois OSELLA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.875, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 141 du 24 mai 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire instrumentant, en date du:

- 16 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 224 du 26 mai 1992;
- 7 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 170 du 20 avril 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, sous-directeur de Banque, demeurant à Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Benoît Sirot, juriste de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence de ITL 3.500.000.000,- en vue de le porter de ITL 13.000.000.000,- à ITL 16.500.000.000,-, par la création de 3.500 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Libération intégrale des actions nouvelles par des versements en espèces par la Société VIANINI INDUSTRIA S.p.A., Rome, d'un montant de ITL 3.500.000.000,-.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 16.500.000.000,- (seize milliards cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 16.500 (seize mille cinq cents) actions d'une valeur de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 3.500.000.000,- (trois milliards cinq cents millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 13.000.000.000,- (treize milliards de liras italiennes) à ITL 16.500.000.000,- (seize milliards cinq cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission au pair de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit italien VIANINI INDUSTRIA S.p.A., avec siège social à I-00195 Rome, Via Montello 10 (Italie).

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société VIANINI INDUSTRIA S.p.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société OSELLA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 3.500.000.000,- (trois milliards cinq cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 16.500.000.000,- (seize milliards cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 16.500 (seize mille cinq cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Vittore, H. Janssen, B. Sirot, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 88S, fol. 74, case 12. – Reçu 658.875 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

M. Elter.

(04320/210/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**OSELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

M. Elter.

(04321/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**OMNION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 48.039.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 475, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour OMNION S.A.  
EUFIDE S.A.  
Signature

(04319/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PACKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 49.699.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

PACKING INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Administrateur

(04322/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PADDINGTON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 36.539.

Le bilan au 30 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1995, vol. 475, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signatures  
Administrateurs

(04323/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.889.

Le bilan au 31 octobre 1995, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1994 au 31 octobre 1995 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A.  
Signatures

(04336/656/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.889.

L'assemblée générale annuelle de PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A. ayant eu lieu à Luxembourg le 19 janvier 1996, a été enregistrée à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 75, case 1, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996, dont extrait:

1. Par vote spécial, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs fonctions durant l'exercice clôturé le 31 octobre 1995.

2. La décision a été prise de réélire les membres du conseil d'administration et le réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A.  
Signatures

(04337/656/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.080.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg,

Société Anonyme

Signature

(04326/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.080.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 6 décembre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange,

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg,

Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg,

Société Anonyme

Signature

(04327/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PEDUS-LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 17.505.

Les comptes annuels au 30 juin 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile

Signature

(04328/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SPRING EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.542.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans. Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, L-Esch-sur-Alzette, et M. Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, L-Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, également pour une durée de six ans.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Pour SPRING EUROPE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04360/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PEDUS SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 16.281.

Les comptes annuels au 30 juin 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile

Signature

(04329/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PEG VAL DE HAMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 29.232.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PEPE PAX DESIGN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 40.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04331/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**POESSELBUER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.629.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04332/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**POESSELBUER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.629.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Maître B. Moutrier.

(04333/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**POLAR BEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 30.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04334/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---



**POLARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 35.354.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04335/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 35.036.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 1996, vol. 301, fol. 78, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Glaesener

Administrateur

(04357/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROMEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3467 Dudelange, rue Alexandre Fleming.  
R. C. Luxembourg B 41.536.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signatures

Administrateurs

(04338/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROMEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3467 Dudelange, rue Alexandre Fleming.  
R. C. Luxembourg B 41.536.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signatures

Administrateurs

(04339/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROMEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3467 Dudelange, rue Alexandre Fleming.  
R. C. Luxembourg B 41.536.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 1995*

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de leur poste d'administrateur de Monsieur Maurice Tessens et de la société S.C. ATRIMEX. L'Assemblée Générale leur donne décharge de leur mandat.

2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Boutefeu et Mme Johanna Buys aux postes d'administrateur pour les remplacer. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 1994.

3. L'Assemblée accepte la démission de son poste de commissaire aux comptes de la société S.C. FIAB. L'Assemblée Générale lui donne décharge de son mandat.

4. L'Assemblée Générale nomme M. Rodney Haigh au poste de commissaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée approuvant les comptes de 1994.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04340/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**PROMEUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3467 Dudelange, rue Alexandre Fleming.

R. C. Luxembourg B 41.536.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 1995*

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 1993, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et le compte de résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 146.345 Frs.

L'Assemblée décide de porter 7.317 Frs à la réserve légale et de porter 139.028 Frs à nouveau.

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 1994, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et le compte de résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 49.359 Frs.

L'Assemblée décide de porter 2.468 Frs à la réserve légale et de porter le solde à nouveau.

3. Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de M. Opreel, M. Boutefeu et M. Buys, ainsi que celui de commissaire de M. Wieczoreck.

L'Assemblée nomme H.R.T. REVISION au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Rodney Haigh.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04341/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**RODAG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 18.785.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1995*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Walter Deusch, commerçant, Bruxelles
- Mme Deusch-De Reys Gabrielle, épouse de M. Deutsch, Bruxelles.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- FIDUCIAIRE KARTHEISER, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour copie conforme  
Signature

(04342/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SENSOR GROUP, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 50.968.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtswohnsitze in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SENSOR GROUP, GmbH, mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.968, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 366 vom 4. August 1995;

und zwar:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung belgischen Rechtes BRAINTEX, mit Sitz in B-2018 Antwerpen (Belgien), 21, Britselei, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von und in Antwerpen (Belgien) unter Nummer 295.521; Inhaber von 30 (dreissig) Anteilen;

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Frits Henry Brookman, Berater, wohnhaft in B-2000 Antwerpen (Belgien), 21, Britselei;

2.- Herr Leendert Arnoldus Van Eijmeren, Kaufmann, wohnhaft zu NL-3055 WT Rotterdam (Niederlande), 25, Sweelincklaan, handelnd in eigenem Namen; Inhaber von 70 (siebzig) Anteilen.

Welche Kompargenten, handelnd wie erwahnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende gemass ber-einstimmender Tagesordnung einstimmig gefasste Beschlusse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, das Gesellschaftskapital mit LUF 6.300.000,- (sechs Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken) zu erhohen, um es von seinem jetzigen Betrag von LUF 1.000.000,- (eine Million Luxemburger Franken) auf LUF 7.300.000,- (sieben Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 630 (sechshundertdreissig) neuen Anteilen von je LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

*Zweiter Beschluss*

Des weiteren stellt die Generalversammlung fest, dass die 630 (sechshundertdreissig) neuen Anteile durch die alten Gesellschafter im Verhaltnis zu ihrer derzeitigen Anteilnahme an der Gesellschaft gezeichnet und voll und in bar eingezahlt wurden durch berweisung auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft SENSOR GROUP, GmbH, so dass die Summe von LUF 6.300.000,- (sechs Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken) derselben ab sofort zur freien Verfugung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschlusse beschliessen die Gesellschafter, Artikel sechs der Satzung abzuandern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital betragt LUF 7.300.000,- (sieben Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken), und ist eingeteilt in 730 (siebenhundertdreissig) Anteile von je LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen und berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinn der Gesellschaft.

Die Anteile wurde gezeichnet wie folgt:

I) Die Gesellschaft mit beschrankter Haftung BRAINTEX, vorgeannt: zweihundertneunzehn Anteile . . . . .	219
II) Herr Leendert Arnoldus Van Eijmeren, vorgeannt: funfhundertundelf Anteile . . . . .	511
Total: siebenhundertdreissig Anteile . . . . .	730

Diese Gesellschaftsanteile sind voll in barem Gelde eingezahlt.»

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka einhundertfunftausend Luxemburger Franken abgeschatzt.

Worber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwahnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Brookman, L. Van Eijmeren, M. Elter.

Enregistre  Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 88S, fol. 82, case 8. – Reu 63.000 francs.

*Le Receveur (signe):* J. Muller.

Fur gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veroffentlichung im Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, den 29. Januar 1996.

M. Elter.

(04345/210/62) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SENSOR GROUP, GmbH, Gesellschaft mit beschrankter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 50.968.

Koordinierte Statuten, hinterlegt auf dem Handelsregister in Luxemburg, am 30. Januar 1996.

Zwecks Vermerk zur Veroffentlichung im Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, den 29. Januar 1996.

M. Elter.

(04346/210/8) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL S.A., Societe Anonyme.**

Siege social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Petrusse.

R. C. Luxembourg B 41.115.

Le bilan au 31 decembre 1994, enregistre  Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 9, a ete depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, le 30 janvier 1996.

Signature  
Administrateur

(04353/742/10) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.115.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue  
en date du 19 janvier 1996 à Luxembourg*

Le mandat des administrateurs et du commissaire étant venu à échéance, l'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur:

- M<sup>e</sup> Antonio Raffa, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,
- M<sup>e</sup> André Serebriakoff, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,
- Madame Maggy Kohl, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996. L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes, la société civile IBAS, ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Alphonse Munchen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996. Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04354/742/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SKUSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 48.278.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04352/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SPEFI, SOCIETE D'EXPANSION FINANCIERE.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 3.842.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04355/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE BOULEVARD PRINCE HENRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 33.591.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04356/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**TENT AG HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 8.449.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04368/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SEFINAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 18.327.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme SEFINAC S.A. tenue à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, réunie en date du 9 octobre 1995 que:

1. L'assemblée a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1994.
2. L'assemblée a décidé de reporter les pertes enregistrées sur l'exercice suivant.
3. L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 1994.
4. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes (KPMG-Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 11 octobre 1995.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04343/282/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SEFINAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 18.327.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme SEFINAC S.A. tenue à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, réunie en date du 11 décembre 1995 que:

L'assemblée a décidé, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de ne pas dissoudre la société et de continuer l'exploitation de celle-ci.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04344/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.648.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the tenth of January.  
Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B number 37.648, incorporated by a deed enacted on August 5th, 1991, published in the Mémorial C number 334 on September 9th, 1991, and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided over by Mr Dong-Joo Kim, Managing Director SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Dae-Sik Shin, Secretary and Manager SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 20,000 (twenty-thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Suppression of the par value of the 20,000 shares of the Company.
2. Change of the currency of the share capital, actually fixed at DEM 20,000,000.-, into United States Dollars at the conversion rate 1.4290 on January 1st, 1996, backdated day of taking effect of the conversion.

3. Transfer of DEM 6,000.-, a part of the free reserves of the company into the subscribed capital so as to increase it in order to adjust its amount and to restore a rounding par value to the shares, without issue of new one.

4. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to suppress the par value of the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company.

*Second resolution*

The meeting decides to change the currency of the share capital, actually fixed at DEM 20,000,000.- (twenty million Deutsche Mark) into United States Dollars at the conversion rate DEM 1.4290 (one point four two nine zero Deutsche Mark) for USD 1,- (one United States Dollar) on January 1st, 1996, backdated day of taking effect of the conversion.

*Third resolution*

The meeting decides to transfer DEM 6,000.- (six thousand Deutsche Marks) from the free reserves of the company into the subscribed capital so as to increase it in order to adjust its amount and to restore a rounding par value to the shares, without issue of new one.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at USD 14,000,000.- (fourteen million United States Dollars), divided into 20,000.- (twenty thousand) shares with a par value of USD 700.- (seven hundred United States Dollars) each, paid in up to seventy-five per cent.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 37.648, constituée suivant acte reçu le 5 août 1991, publié au Mémorial C, numéro 334 du 9 septembre 1991; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dong-Joo Kim, Managing Director de la SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Dae-Sik Shin, Secrétaire et Manager de la SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des 20.000 actions de la société.

2.- Changement de la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à DEM 20.000.000,- en dollars des Etats-Unis au taux de conversion de 1,4290 au 1<sup>er</sup> janvier 1996, date de l'effet rétroactif de la conversion.

3.- Transfert d'une partie de DEM 6.000,- des réserves libres de la société dans le capital souscrit aux fins de l'augmenter de manière à ajuster son montant et à restaurer une valeur nominale arrondie aux actions, sans création d'actions nouvelles.

4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) actions de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à DEM 20.000.000,- (vingt millions de marks allemands) en dollars des Etats-Unis au taux de conversion de DEM 1,4290 (un virgule quatre deux neuf zéro marks allemands) pour USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) au 1<sup>er</sup> janvier 1996, date de prise d'effet rétroactive de la conversion.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer DEM 6.000,- (six mille marks allemands) des réserves libres de la sociétés dans le capital souscrit pour l'augmenter de manière à ajuster son montant et à restaurer une valeur nominale arrondie aux actions, sans création d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 14.000.000,- (quatorze millions de dollars des Etats-Unis), divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de USD 700,- (sept cents dollars des Etats-Unis) chacune, libérées à concurrence de soixante-quinze pour cent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D.-J. Kim, D.-S. Shin, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 88S, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

M. Elter.

(04347/210/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SEOUL BANK OF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

M. Elter.

(04348/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SIWEBUREN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 3.423.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 1994, le mandat des administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

*Pour SIWEBUREN S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04350/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SIWEBUREN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 3.423.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1995, M. Robert Martiny, employé de banque, L-Bridel, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

*Pour SIWEBUREN S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04351/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

---

**SYDBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 25.288.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of SYDBANK LUXEMBOURG S.A., incorporated under the denomination of FIRST NORDIC BANK S.A., R.C. Number B 25.288, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme before the undersigned notary on December 12, 1986.

The Articles of Incorporation of said société anonyme were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of March 26th, 1987, Number 42.

The Articles of Incorporation have been amended by six deeds of the undersigned notary dated December 16th, 1988, January 27th, 1993, August 2nd, 1993, December 30th, 1993, August 16th, 1994 and June 14th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 109 of April 24th, 1989, Number 228 of May 18th, 1993, number 493 of October, 20th, 1993, number 169 of April 29th, 1994, number 504 of December 6th, 1994, respectively number 452 of September 13th, 1995.

The meeting begins at three p.m., Mr Preben R. Lund, managing director, residing in Bridel, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Preben Hvid, senior manager, residing in Heisdorf.

The meeting elects as scrutineer Mr Jorgen Hagelskjaer, senior manager, residing in Bereldange.

The Chairman then states that:

I. - That this general meeting has been duly convened by notice given by registered mail to all shareholders dated 22 December 1995 as has been proved to the bureau of the meeting.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Proposal to declare a dividend of LUF 345,550,000.-.

2. Proposal to declare a decrease in the capital of the Bank by LUF 183,810,000.- from LUF 683,810,000.- to LUF 500,000,000.- by cancellation of 18,831 shares of LUF 10,000.- each.

3. Proposal to empower the Board of Directors of the Bank to decide the date of the effective payment of the dividend of LUF 345,550,000.- to the shareholders at a date which in any case will not be before 30 May 1996 and not after 31 December 1996.

4. Proposal to empower the Board of Directors of the Bank to decide the date of the effective payment of the capital reduction to the shareholders at a date which in any case will not be before 30 May 1996 and not after 31 December 1996.

III. - That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

IV. - That it appears from the said attendance list that out of the sixty-eight thousand three hundred and eighty-one shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs each, representing a total of six hundred and eighty-three million eight hundred and ten thousand Luxembourg francs, which represent the entire presently issued and outstanding corporate capital, all the shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

*First resolution*

The meeting resolved to declare a dividend of three hundred and forty-five million five hundred and fifty thousand (345,550,000.-) Luxembourg francs.

*Second resolution*

The meeting resolved to empower the Board of Directors of the Bank to decide the date of the effective payment of the dividend of three hundred and forty-five million five hundred and fifty thousand (345,550,000.-) Luxembourg francs to the shareholders at a date which in any case will not be before 30 May 1996 and not after 31 December 1996.

*Third resolution*

The meeting resolved to reduce the capital by an amount of one hundred and eighty-three million eight hundred and ten thousand (183,810,000.-) Luxembourg francs to bring it from its present amount of six hundred and eighty-three thousand eight hundred and ten (683,810,000.-) Luxembourg francs to five hundred million (500,000,000.-) Luxembourg francs by cancellation of eighteen thousand three hundred and eighty-one (18,381) shares and repayment to the shareholders.

As a consequence the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital (first paragraph).** The Company has an issued capital of five hundred million (500,000,000.-) Luxembourg francs divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of ten thousand (10,000.-) Luxembourg francs each, all of which have been fully paid up in cash or in kind.»



*Fourth resolution*

The meeting resolved to empower the Board of Directors to decide the date of the effective payment of the capital reduction to the shareholders at a date which in any case will not be before 30 May 1996 and not after 31 December 1996.

When the Board shall so act, the transfer of the proceeds from the capital reduction, shall be made in accordance with the provisions of Article 69(2) of the Law on companies.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fifty thousand (50,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m..

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SYDBANK LUXEMBOURG S.A., constituée sous la dénomination de FIRST NORDIC BANK S.A., R.C. B N° 25.288, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 décembre 1986.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 42 du 26 mars 1987.

Les statuts ont été modifiés par six actes du notaire instrumentaire en date des 16 décembre 1988, 27 janvier 1993, 2 août 1993, 30 décembre 1993, 16 août 1994 et 14 juin 1995, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial N° 109 du 24 avril 1989, N° 228 du 18 mai 1993, N° 493 du 20 octobre 1993, N° 169 du 29 avril 1994, N° 504 du 6 décembre 1994, respectivement N° 452 du 13 septembre 1995.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Preben R. Lund, managing director, demeurant à Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Preben Hvid, senior manager, demeurant à Heisdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jorgen Hagelskjaer, senior manager, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que cette assemblée générale a fait l'objet d'une convocation préalable envoyée par courrier recommandé en date du 22 décembre 1995 ainsi qu'il a été prouvé au bureau de cette assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Proposition de déclarer un dividende de LUF 345.550.000,-.

2. Proposition de déclarer une réduction du capital de la banque à concurrence de LUF 183.810.000,- de LUF 683.810.000,- à LUF 500.000.000,- par l'annulation de 18.831 actions de LUF 1.000,- chacune.

3. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration à décider de la date effective du paiement du dividende de LUF 345.550.000,- aux actionnaires à une date qui ne devra pas être avant le 30 mai 1996 et pas après le 31 décembre 1996.

4. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration à décider de la date effective du paiement de la réduction du capital aux actionnaires à une date qui ne devra pas être avant le 30 mai 1996 et pas après le 31 décembre 1996.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Que sur les soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-une actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois chacune, représentant un total de six cent quatre-vingt-trois millions huit cent dix mille francs luxembourgeois qui représentent la totalité du capital social émis et en circulation, toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de déclarer un dividende de trois cent quarante-cinq millions cinq cent cinquante mille (345.550.000,-) francs luxembourgeois.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à décider de la date effective du paiement du dividende de trois cent quarante-cinq millions cinq cent cinquante mille (345.550.000,-) de francs luxembourgeois aux actionnaires à une date qui ne devra pas être avant le 30 mai 1996 et pas après le 31 décembre 1996.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-trois millions huit cent dix mille (183.810.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-trois millions huit cent dix mille (683.810.000,-) francs luxembourgeois à cinq cents millions (500.000.000,-) de francs luxembourgeois par l'annulation de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-une (18.381) actions et par remboursement aux actionnaires.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social (premier alinéa).** Le capital social émis de la société est fixé à cinq cents millions (500.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à décider de la date effective du paiement de la réduction du capital aux actionnaires à une date qui ne devra pas être avant le 30 mai 1996 et pas après le 31 décembre 1996.

Quand le Conseil agira ainsi, le transfert du produit de la réduction de capital, sera effectué conformément aux dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à cinquante mille (50.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.R. Lund, P. Hvid, J. Hagelskjaer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04363/230/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SYDBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 25.288.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 28 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04364/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**SONTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 26.454.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial de la société SONTEC INTERNATIONAL S.A., R.C. B N° 26.454, ayant son siège social à Luxembourg en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 20 décembre 1995 à Luxembourg, dont un extrait certifié conforme, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société SONTEC INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 348 du 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 36 du 9 février 1989 et par deux actes du notaire instrumentaire en date du 30 juillet 1990 et 2 mai 1995, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 12 février 1991 et numero 398 du 21 août 1995.

II. Ladite société SONTEC INTERNATIONAL S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de quarante millions (40.000.000,-) de francs représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs chacune, entièrement libérées en espèces.

Le capital autorisé de la société est établi à cent soixante millions (160.000.000,-) de francs, représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs chacune.

Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale au plus tard cinq ans après la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié documentant une assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 1995, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à ces fins.

III. En vertu du capital autorisé et en exécution d'une décision de la réunion précitée du Conseil d'Administration du 20 décembre 1995, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs chacune. Ces nouvelles actions ont toutes été souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Les nouvelles actions ont été libérées par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence.

La réalité de ces bénéfices reportés a été prouvée au notaire par le bilan de la société, établi au 31 août 1995, lequel bilan restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps,

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) de francs, divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04358/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

#### **SONTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 26.454.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 28 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04359/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

#### **TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 28.661.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

C. Blondeau  
Administrateur

B. Cabay  
Administrateur

(04366/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 28.661.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 1995

*Résolutions*

1.+2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 30 juin 1994, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats, tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 2.639.204 Frs.

L'Assemblée décide d'attribuer 131.960 Frs à la réserve légale et de reporter le solde de 2.507.244 Frs à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour extrait conforme

C. Blondeau                      B. Cabay  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04367/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

**AMARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) R.A.L. HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social au 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant au 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 janvier 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée;
- 2) Monsieur Dominique Fontaine, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AMARA, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet de gérer l'achat et la vente de produits et services divers, de marchandises diverses sur le marché international, ainsi que le transport de ces articles vers des centres commerciaux internationaux.

Elle peut agir par elle-même, par l'intermédiaire de tiers ou pour le compte de tiers.

Elle peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) R.A.L. HOLDING S.A., avec siège social au 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2) Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant au 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Aucune cession ne peut se faire à des tiers sans le consentement de tous les associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 14.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, le prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérant de la société, Monsieur Gaguik Adibekian, administrateur de sociétés, demeurant au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) Le siège social est à L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 88S, fol. 87, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

P. Frieders.

(04382/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

### **MARBRES & CHEMINEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Alberto Jorge De Oliveira Mateus, dessinateur en bâtiment, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue;
2. - Monsieur Joaquim Gomes De Deus, poseur de marbres, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la pose de marbres, de granit et de cheminées ainsi que le commerce de pierres précieuses.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MARBRES & CHEMINEES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Pontpierre, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de Frs. 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Alberto Jorge De Oliveira Mateus, préqualifié, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2. - Monsieur Joaquim Gomes De Deus, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>25</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue.

2. - Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alberto Jorge De Oliveira Mateus, préqualifié.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. J. De Oliveira Mateus, J. Gomes de Deus, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1996, vol. 819, fol. 99, case 9. – Reçu 500.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 janvier 1996.

*J. Elvinger.*

(04384/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

### **DA VINCI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Raymond Martini, employé privé, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Charbons,

2) Monsieur Nabil Baghli, employé privé, demeurant à L-4236 Esch-sur-Alzette, 55, rue des Martyrs.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de DA VINCI, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, l'importation et l'exportation et la représentation d'articles de cuisines équipées, fenêtres, portes, meubles de salle de bains, sanitaires et accessoires, carrelages et pierres naturelles.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Raymond Martini, préqualifié, deux cent cinquante parts . . . . .	250
2. Monsieur Nabil Baghli, préqualifié, deux cent cinquante parts . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 1996.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par deux gérants.

2. Sont nommés pour une durée indéterminée gérants de la société:

Monsieur Nabil Baghli, préqualifié, gérant technique,

Monsieur Raymond Martini, préqualifié, gérant administratif,

qui sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société, et qui acceptent.

3. La société a son siège à Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Martini, N. Baghli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 1996, vol. 822, fol. 14, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

J. Delvaux.

(04383/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.